

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	23 (1943)
Heft:	9
Rubrik:	Activité de la Chambre de commerce suisse en France pendant le mois d'octobre 1943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1943

D'après une évaluation basée sur la valeur des marchandises échangées, le commerce franco-suisse n'équivaudrait plus, aujourd'hui, qu'au quart environ de ce qu'il était avant la guerre.... et encore faut-il lutter pour que cette diminution ne s'accentue pas davantage. Les efforts de la Chambre de Commerce Suisse en France tendent précisément à sauvegarder les échanges entre les deux pays. Ses collaborateurs à Paris, Besançon, Lyon, Marseille et Bâle ont continué, pendant le mois dernier, à s'y employer avec énergie. Ils avaient espéré voir les affaires reprendre après la période des vacances estivales, mais le marasme de l'été semble vouloir se prolonger dans l'automne. Un dénouement de la guerre à brève échéance avait été escompté, une fois de plus, mais l'année paraît devoir se terminer sans changement notable, tout au moins en ce qui concerne les relations économiques franco-suisses, d'où un découragement qu'il faut combattre à tout prix.

Depuis le retour dans la capitale de la plupart des Services ministériels installés provisoirement à Vichy, c'est à Paris que le Secrétariat général de la Compagnie présente, pour ses Adhérents des différentes régions de la France, les demandes de licences pour l'importation en France de marchandises suisses ou l'exportation en Suisse de marchandises françaises. En octobre, sur 86 dossiers en cours d'examen, 19 ont pu être liquidés à la satisfaction des intéressés et 12 se sont heurtés à des refus. Pour les autres, une solution n'interviendra qu'au cours des mois suivants. En attendant, ces 19 licences revêtues, après de nombreuses démarches, de l'avis favorable du Ministère compétent, vont permettre à leurs titulaires de faire venir, de Suisse en France, des machines à bois, du petit outillage, des fournitures pour le dessin, des ressorts pour l'horlogerie de gros volume, des tissus de coton brodés, des toiles à fromage, des pommes et des pommes de terre. En sens inverse, des accessoires pour accumulateurs électriques, des instruments dentaires, des tire-bouchons automatiques, des produits pharmaceutiques et des couleurs pour faïence vont être expédiés de France en Suisse. L'énumération, peut-être fastidieuse, de ces produits hétéroclites présente tout de même de l'intérêt à titre d'exemples de ce qu'il est possible, actuellement, d'échanger entre les deux pays.

L'excédent des ventes en Suisse de marchandises françaises sur les achats par la France de marchandises suisses est encore trop réduit, malgré l'activité déployée par les uns et les autres, pour amplifier le premier de ces courants, dans le but de remédier au déséquilibre tout relatif du « clearing » franco-suisse. Dans ce domaine également, la Chambre de Commerce Suisse en France poursuit ses efforts en faveur d'un nombre à peu près égal de créanciers français et suisses aux prises avec des difficultés de tous ordres, pour amener

leurs débiteurs dans l'autre pays à s'acquitter de leurs engagements. Pendant le mois écoulé, 8 affaires seulement (contre 32 en septembre) ont pu être liquidées par le contentieux de la Compagnie, qui a, en ce moment, près de deux cents créances en recouvrement. À côté de ce travail, il est intervenu, en octobre, auprès de l'Office des Changes, à Paris, et de l'Office de Compensation, à Zurich, pour le compte de banques françaises désireuses de transférer en Suisse des coupons à encaisser ou de prendre des mesures conservatoires en faveur de titres nominatifs appartenant à leurs clients suisses.

Ces opérations, comme toutes autres affaires entre les deux pays, ne pourraient pas être réalisées si les Administrations des Postes françaises, allemandes et suisses n'avaient pas autorisé la Chambre de Commerce Suisse en France à organiser un échange de lettres commerciales entre la Zone Nord de la France et la Suisse. Pendant le mois dernier, 12.000 lettres environ ont passé la frontière par ce canal, mettant en moyenne 9 jours de Bâle à Paris et 7 jours de Paris à Bâle. Si le nombre des plis continue à augmenter, les délais moyens de transmission ont diminué chacun d'un jour par rapport à septembre, phénomène déjà observé précédemment.

Cette dernière observation amène les usagers de ce mode de correspondance à l'utiliser également pour les lettres qu'ils échangent entre la Zone Sud de la France et la Suisse, dont les relations postales directes paraissent être plus lentes. Aussi, les Secrétaire de la Compagnie, à Lyon et Marseille, se sont-ils entendus pour ne pas refuser ce service aux intéressés de la Zone Sud et pour leur conseiller d'envoyer directement leur correspondance au Secrétariat général à Paris, sans passer par leur intermédiaire. Le Secrétaire de Bâle accepte de son côté les lettres allant de Suisse en Zone Sud. Dans un sens comme dans l'autre, les conditions établies pour les lettres commerciales entre la Suisse et la Zone Nord de la France doivent être observées.

Grâce à ce mode de correspondance, il a pu être partiellement remédié au manque de contacts personnels entre hommes d'affaires des deux côtés du Jura, une des causes indubitable du marasme du commerce franco-suisse signalé plus haut.

Limités par le nombre réduit des pages de cette revue, nous nous contenterons des précédentes indications relatives à l'activité de la Compagnie, les trois domaines signalés aujourd'hui devant permettre au lecteur de saisir la portée des efforts de celle-ci dans le but de venir en aide à ses Adhérents de France et de Suisse.

Gérard de PURY,
Secrétaire Général de la Chambre
de Commerce Suisse en France.